



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 08.05.2025

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

De la commission nommée pour l'étude

Du préavis n° 41/2025

Relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la Rotzérane

		Séances			Emoluments			Signatures
		06.05.2025						
Rapporteur	Dufresne Philippe	X						
Membres	Portner Monica	X						
	Teixeira Paulo	X						
	Delacretaz Olivier	X						
	Martin André	X						

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis N° 41/2025 relatif à la demande de crédit pour la Rotzérane s'est réunie à la salle le mardi 6 mai 2025, en présence du délégué municipal, Monsieur Julien Cattin et Madame Aurélie Tulot syndic. Nous tenons à les remercier pour leur présence, leurs explications ainsi que toutes les réponses apportées à nos diverses questions.

Cette magnifique salle polyvalente, enviée par les communes voisines, a déjà 30 ans. Elle a donc vu défiler bon nombre de personnes, enfants et sociétés. A ce jour, aucune grosse rénovation n'a été entreprise, juste l'entretien courant.

Grâce à sa fonctionnalité, la salle est très prisée, mais elle ne répond plus au norme incendie. Le préavis de la municipalité est bien détaillé, il est premièrement prévu de se conformer aux normes ECA. Ensuite, de profiter d'effectuer quelques rénovations.

Plusieurs modifications de portes et de fenêtres ainsi que le système de ventilation seront effectuées.

Tout le carrelage sera changé dans tout le complexe, car à beaucoup d'endroit il se décolle et devient dangereux (sol buvette, cuisine, wc, vestiaire et sur les murs des douches).

Il n'y aura pas besoin d'effectuer un bilan amiante car sa création était déjà dans la norme sans amiante.

Dans la salle de gym, les luminaires seront tous changé et mis au goût du jour, la tapisserie des murs remis à neufs (qui est taché et qui se décolle) ainsi que les rideaux sur scène changé (noir et anti-feu).

Dans le hall d'entrée, le revêtement sera déposé et remplacé par un crépi.

La buvette sera rénovée dans sa totalité avec de nouvelles fenêtres fonctionnelles, des stores extérieurs pour couper le soleil, le bar en bois sera remplacé par du granit, le plan de travail aussi changé et des aménagements nécessaires pour sa fonctionnalité et de nouveaux rideaux.

Le local de produit de nettoyage sera mis en conformité afin de permettre une total sécurité.

La commission rend attentif que pour les futures années, le toit de la buvette devra être isolé afin de garantir une bonne température à l'intérieur pour permettre à toutes personnes (école, société, privé) de se tenir au frais ou au chaud en fonction des saisons.

Une bonne partie des travaux serait prévue pendant les vacances scolaires, le reste durant l'année avec une coordination entre entreprise et utilisateur de cette salle.

Pour son budget, la commission trouve très judicieux le financement.

Nous sommes conscients que cela représente un certain montant, mais pour la sécurité de nos enfants, sociétés locales et location privée, il est obligatoire de mettre notre Rotzérane en ordre et aux normes.

A la fin des travaux, une convention sera signée avec chaque utilisateur afin d'être au point avec toutes les règles de sécurité, parcage et propreté.

Un entretien général de cette salle devra avoir un suivi de l'intendant et des responsables de voirie pour pouvoir en tout temps effectuer les réparations nécessaires.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Roche

- Vu** Le préavis n°41/2025 de la municipalité au conseil communal relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la Rotzérane;
- Ouï** Le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet.
- Considérant** Que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Prend acte de l'amortissement

- du montant de CHF 32'060.- (biens meubles et machines) sur une période de 5 ans
- du montant de CHF 200'000.- (préfinancement) sur une période de 10 ans
- du montant de CHF 250'820.- (part bâtiment) sur une période de 10 ans

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de la Salle de la Rotzérane
2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 482'880,00 TTC pour ce projet de réfection
3. De financer ce montant par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu
4. De prélever un montant de CHF 200'000 sur réserve de préfinancement pour travaux

Ont signé

Dufresne Philippe



Portner Monica



Teixeira Paulo



Delacretaz Olivier



Martin André

